

ALTUR INVESTISSEMENT PREND UNE PARTICIPATION DE 10% DANS KINOUGARDE, LE N°3 FRANÇAIS DE LA GARDE D'ENFANTS A DOMICILE



Paris, le 18 mai 2017 - ALTUR INVESTISSEMENT (Euronext - FRO010395681 - ALTUR) annonce aujourd'hui sa prise de participation dans la société Kinougarde, PME non cotée en forte croissance, spécialiste de la garde d'enfants à domicile, ayant vocation à devenir, au cours des prochaines années, une belle ETI.

Une société en forte croissance

Créé en 2010 par Hervé Lecat, dirigeant fondateur, Kinougarde est spécialisé dans la garde d'enfants à domicile, notamment pour les sorties d'école et de crèche. En quelques années, Kinougarde s'est hissé au rang de n°3 français de la garde d'enfants à domicile avec un réseau d'agences couvrant Paris, la région parisienne et 21 grandes villes de l'Hexagone. Kinougarde intervient chez 6 200 familles, dispensant 1 150 000 heures de garde en 2016-2017.

La qualité du service délivré aux familles est au cœur des préoccupations de Kinougarde. L'entreprise attache une importance primordiale à la sélection et au suivi de ses nounous. Elle teste systématiquement leurs réflexes en matière de santé, de sécurité et d'hygiène, et s'assure de leur capacité à contribuer au bien-être et à l'éveil de l'enfant.

D'après une enquête de satisfaction Ifop réalisée début 2017 auprès de 300 familles, 96% des clients de Kinougarde sont satisfaits.

La société dispose d'un agrément pour la garde d'enfants de moins de 3 ans dans 22 départements français.

Kinougarde permet à ses clients de bénéficier de 50% de crédit d'impôt sur les prestations effectuées au cours de l'année.

La société a réalisé un chiffre d'affaires de 19 millions d'euros sur l'exercice 2015-16 (clôture au 31 juillet 2016), en croissance de 45% par rapport à 2014-2015. La société envisage un chiffre d'affaires sur l'exercice 2016-2017 de plus de 25 millions d'euros.

Un investissement qui s'inscrit dans la stratégie d'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT investit à hauteur de 10% au capital de cette société aux côtés du dirigeant et des principaux cadres de la société, dans le cadre d'une augmentation de capital. Le montant de l'opération est tenu confidentiel.

Cette prise de participation s'inscrit dans la stratégie d'investissement développée par ALTUR INVESTISSEMENT ciblant des entreprises patrimoniales non cotées, en forte croissance, et bénéficiant d'une notoriété auprès du grand public.

Mathilde Serres, chargée d'affaires d'ALTUR INVESTISSEMENT, se félicite :

« Nous sommes très heureux de nous inscrire dans cette nouvelle étape de croissance pour Kinougarde, devenue une des références françaises dans le domaine de la garde d'enfants à domicile, un marché porteur et en forte croissance. Nous avons été particulièrement séduits par le projet de développement du Groupe, qui dispose aujourd'hui de tous les atouts nécessaires pour devenir une belle ETI. »

Hervé Lecat, dirigeant fondateur de Kinougarde, commente :

« Je suis très heureux d'accueillir à notre capital ALTUR INVESTISSEMENT, une société d'investissement que je connais de longue date, dotée d'une vision de long terme, capable de nous accompagner dans nos projets de croissance organique et externe. »

Intervenants :

- Kinougarde : Hervé Lecat et Corine Parent
- Altur Investissement : François Lombard et Mathilde Serres
- Avocat de la société : CPC - Jean-Yves Connesson et Elsa Touchet
- Avocat du fonds d'investissement : STC Partners - Frédéric Bucher et Marie Gabiano
- Due diligence financière : ACA NEXIA – Hervé Krissi et Hervé Teran

À PROPOS D'ALTUR INVESTISSEMENT

ALTUR INVESTISSEMENT a vocation à accompagner – en tant qu'investisseur de référence ou coinvestisseur – des PME et ETI en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la distribution spécialisée, l'industrie innovante, les services et la santé.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

Composition du portefeuille

A ce jour, les actifs financiers d'ALTUR INVESTISSEMENT sont répartis au sein de 18 sociétés et 1 FPCI dans des secteurs stratégiques :

Santé :

- *Aston Medical*, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- *Menix (Dedienne Santé, Serf et Global D)*, nouveau leader français de l'implantologie médicale (hanche, genou et kits ancillaires) grâce à la reprise des actifs de la société Tekka ;
- *Clinidev*, hospitalisation à domicile ;
- FPCI Capital Santé I, FPCI géré par Turenne Capital et investissant dans le secteur de la santé.

Services externalisés :

- *Kinougarde*, garde d'enfants à domicile ;
- *Dromadaire*, spécialiste de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- *Globe Diffusion*, spécialiste du marketing terrain ;
- *Log-S*, spécialiste des solutions logistiques e-commerce et retail.

Distribution spécialisée :

- *Carven*, distributeur de prêt-à-porter sous la marque Carven ;
- *Alvène* : leader français de la fabrication et commercialisation des hottes et plafonds filtrants pour cuisine ;
- *Solem*, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance ;
- *La Foir'Fouille*, leader français de la distribution de produits à prix discount.

Industrie :

- *Cepane/Cevino Glass (Le Kap Verre et les Miroiteries Dubrulle)*, spécialiste de la transformation de verre plat et la pose de vitrage ;
- *Sermeta*, leader mondial des échangeurs thermiques en inox pour chaudières gaz à condensation ;
- *Pellenc Selective Technologies*, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets ;

- *Countum*, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers ainsi que d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam et Meci.

Hôtellerie :

- *Novotel Nancy Ouest*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercure Metz Centre*, établissement 4 étoiles sous contrat de management avec le Groupe Accor ;
- *Mercure Nice Notre Dame*, établissement de 198 chambres.

Contacts

Altur Investissement
François Lombard ou
Mathilde Serres
Tél. : 01 53 43 03 03

ACTUS finance & communication
Jean-Michel Marmillon
Relations Presse
Tél. : 01 53 67 36 73
jmmarmillon@actus.fr

ACTUS finance & communication
Caroline Lesage
Relations Investisseurs
Tél. : 01 53 67 36 79
clesage@actus.fr

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaine mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers (*United States Securities Laws*).

Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 (financial promotion) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) (high net worth entities) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci-après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations.